



VIDE GRENIER
Attestation – Fiche d’inscription
 Dimanche 5 mai 2024
 Espace Hermeline
 Bussière Galant
 De 9h00 à 18h00
 Réservé aux personnes majeures

Je soussigné (e),

Nom..... Prénom.....

Né(e) le à (ville) : (dép.)

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Mail :

Pièce d’identité présentée :

N°

Délivrée le : Par :

Numéro SIRET (professionnels) :

Réservation : (cocher la case souhaitée) **voitures + remorques ou fourgons, merci de préciser la longueur exacte. OBLIGATOIRE !**

Emplacement pour les particuliers, nu et délimité (minimum 4 m avec voiture sur le stand, 6 m avec voiture + remorque et/ou fourgon sur le stand)
 = 2.50€ le mètre xm =euros

Voiture (longueur) : m Remorque (longueur) : m Fourgon (longueur) : m

Emplacement pour les professionnels (minimum 4 m) : 5€ le mètre x.....m =.....euros

Véhicule : Immatriculation :

Règlement joint : chèque n° à l’ordre de : amicale scolaire bussieroise. Espèces :

Virement :le Carte bleue : *lien de paiement Sumup à demander*

IBAN : FR76 1950 6000 1100 0711 9546 737

Déclaration sur l’honneur jointe (à compléter et renvoyer ou à remettre à votre arrivée le jour de l’évènement) :

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- la non – participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (article R321-9 du code Pénal)

Fait àle..... Signature :

Joindre obligatoirement :

- la présente attestation – fiche d’inscription dûment remplie,
- Le règlement intérieur signé (voir au verso),
- Le règlement correspondant à la réservation (le **règlement confirmera votre inscription**)
- L’attestation sur l’honneur jointe complétée et signée (exposants non professionnels uniquement)

A retourner par courrier ou par mail dans les 8 jours qui suivent l’envoi
 Amicale Scolaire Bussieroise – Avenue du Plan d’eau – 87230 Bussière Galant
amicale.scolaire.bussieroise@gmail.com

Restauration – Buvette sur place (bénéfices au profit des écoles de Bussière Galant)

Renseignements - Inscriptions
 06 08 78 93 97 (Patricia) ou 0695006786 (Nadège)

Aucun dossier en retard ou incomplet ne sera accepté

Règlement intérieur

Article 1 :

Le vide grenier est organisé par **l'Amicale Scolaire Bussieroise**

Ouverture au public de 9h00 à 18h00. Entrée gratuite pour les visiteurs (vente au déballage entre particuliers).

Article 2 :

Si le paiement ou la photocopie de la pièce d'identité ne sont pas joints à la réservation, celle – ci ne sera pas prise en compte.

Article 3 :

Les emplacements seront attribués par les organisateurs par ordre d'arrivée des inscriptions et dans la limite des places disponibles. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Il est interdit de partager ou de sous – louer son emplacement. Les exposants devront laisser leur stand dans le meilleur état de propreté possible.

En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables ou autre mobilier.

Article 4 :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre, la moralité du vide grenier ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte).

Article 5 :

Les exposants arriveront entre **7h30 et 8h45**. L'ouverture au public se fera de 09h00 à 18h00. Ils devront présenter leur pièce d'identité et remettre l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée. Ils seront placés par un membre des organisateurs.

Article 6 :

Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou force majeure. L'arrêté municipal autorise uniquement la vente d'objets personnels usagés.

Article 7 :

Aucune vente ne pourra être proposée aux visiteurs sans inscription préalable acceptée par les organisateurs.

Article 8 :

Les exposants doivent prévoir l'équipement complet du stand. Ils sont responsables de tous dommages aux personnes et aux biens qu'ils pourraient occasionner et doivent être couverts par une assurance.

Article 9 :

Les exposants ne doivent laisser aucun objet ou déchet après leur départ. Des sacs et des bacs seront mis à disposition. L'organisateur se réserve le droit de demander aux exposants indécents de régler la somme nécessaire au nettoyage.

Article 10 :

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

Les désistements après le **30 avril 2024** inclus ne seront pas remboursés.

Article 11 :

L'inscription au vide grenier du 5 mai 2024 entraîne l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Fait àle.....

Signature

Attestation sur l'honneur d'un particulier
de non-participation à 2 autres ventes au déballage

Vente au déballage organisée par L'Amicale Scolaire Bussièreoise

A Bussière Galant (87230) – Espace Hermeline, Le dimanche 5 mai 2024.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) -----né(e) le -----à -----

et domicilié(e) -----
-----,

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à -----
----- le -----.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à -----, le -----

Signature